

## Avis de Prémption Safer simple

Article L 143 3 et R 143 6 du Code Rural,

<p>Valant Attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p>Visa &amp; Cachet de la Mairie</p> 	<p>Date d'envoi par la SAFER 23/04/2026</p> <p>Date du jour d'affichage en MAIRIE <b>04 MAI 2026</b></p>
---	--	--

**Siege social**  
SAFER HAUTS DE FRANCE  
2, Boulevard Jeanne d'Albarrac  
59014 MILLE CEDEX  
Tel : 03 20 17 93 07

SAFER HAUTS DE FRANCE  
2, Boulevard Jeanne d'Albarrac  
59014 MILLE CEDEX  
Tel : 03 20 17 93 07

**Direction Générale**  
2, Boulevard Jeanne d'Albarrac  
59014 MILLE CEDEX  
Tel : 03 20 17 93 07

CONTACT SAVER HUR  
www.saferrhautesdefrance.fr

La SAFER HAUTS DE FRANCE informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L 143.1 et suivants du Code Rural sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

- **Dossier** : n° AP 59 26 0061 01

### Cette préemption a pour objectifs

- n° 1 "L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs".
- n° 2 « Consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable et amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2»
- n° 8 "la protection de l'environnement, principalement par la mise en oeuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement."

### et répond aux motifs particuliers suivants :

La propriété à la vente est composée d'une parcelle en nature de pâtures sur la commune d'Anor d'une surface de 4ha 62a 03ca, située en zones naturelle et agricole au plan local d'urbanisme, en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 « Forêt domaniale de Fourmies et ses lisières », en ZNIEFF de type 2 « Le Plateau d'Anor et la Vallée de l'Helpe Mineure en amont d'Étroeungt » et en Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Forêts de Thiérache : Trélon, Fourmies, Hirson et St Michel ». Elle est occupée par bail par une exploitante agricole âgée de 75 ans, sans successeur et dont le bail se termine le 28 février 2028. A la libération du bien par le preneur, l'objectif d'intervention de la Safer est multiple : - L'installation d'agriculteurs et la consolidation d'exploitations agricoles locales pour atteindre une dimension économique viable à savoir 70 ha définie dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles en Hauts de France du 13 juillet 2022 et la valorisation des prairies permanentes pour le maintien de l'élevage en région rappelé dans les orientations du schéma susvisé. En outre, il existe une demande agricole importante dans ce secteur d'élevage. A titre d'exemple, la SAFER a recueilli 6 candidatures à l'installation ou d'exploitants agricoles disposant d'une surface par unité de travail annuel inférieure à la dimension de viabilité économique dans un dossier de rétrocession sur la commune voisine d'Ohain portant sur 31 ha 22 a 57 ca en 2023 et 9 candidatures à l'installation ou d'exploitants disposant d'une surface par unité de travail annuel inférieure à la dimension de viabilité économique dans un dossier de rétrocession sur la même commune portant sur des terres avec bâtiment d'exploitation pour une surface totale de 37 ha 27 a 00 ca en 2022. Au regard de la politique d'aménagement rural, l'intervention de la SAFER permet ainsi de maintenir et développer ce secteur de l'élevage en raison de sa contribution essentielle à l'aménagement et au développement des territoires. - La protection de l'environnement principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvés par ces mêmes personnes. Au cas particulier, la localisation de ce bien en Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) renforce la nécessité de protéger la typologie d'habitat de ce bien favorable à la nidification et à l'alimentation de nombreuses espèces d'oiseaux. La rétrocession de ce bien par la SAFER avec un cahier des charges environnemental avec une gestion adaptée à ce type d'habitat permettra de maintenir voire même d'améliorer l'intérêt écologique de ce site pour les espèces et les habitats naturels. Ces possibilités n'excluent pas la rétrocession à d'autres candidats qui se manifesteraient lors de la publicité légale et dont la situation pourrait justifier une priorité d'attribution

Commune : Anor (59) - Surface sur la Commune : 4 ha 62 a 03 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Surface	NC
SAINT GORGON	E	0870		4 ha 62 a 03 ca	Pâtures ou pâturages

M Hubert BOURGOIS,  
Directeur Général Délégué